



CRAYWICK

LOON-PLAGE

Mer du Nord

Non réglementé

DUNKERQUE

Voir règlement écrit

9 m

12 m

Voir règlement écrit

Voir règlement écrit

GRANDE-SYNTHE

Voir règlement écrit

Non réglementé

BROUCKERQUE

SPYCKER

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS

Dunkerque Plan 1/3

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du
19 décembre 2022
Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Martial BEYAERT

Edition du 16 novembre 2022

Légende Hauteurs maximales des bâtiments

- Hauteurs spécifiques
- Voir règlement écrit
- Non réglementé
- 9 m
- 12 m
- 15 m
- 18 m
- 20 m
- 21 m
- 27 m
- 30 m
- 50 m
- Limites communales

Avertissement

Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont
pas applicables aux constructions relevant de la destination
d'équipements d'intérêt collectif et service public.
Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.

Sources des données:
DGPR Cadastre
CUD PLUHD

Communauté Urbaine de Dunkerque
Parcs de la Mer - BP 80550
59800 DUNKERQUE CEDEX 1
Tel. 03 20 82 70 00

Echelle 1/5000 e

